



Qui doit payer la porte:propriétaire ou locataire?

Par **me186000**, le **27/05/2009** à **14:48**

Bonjour,

Ma grand-mère , en rentrant de vacances ,n'a pas pu ouvrir sa porte d'entrée.Elle a fait appel à un serrurier qui a noté sur le bon d'intervention"tentative d'intrusion". La police est venue pour constater mais elle n'a pas voulu prendre de plainte car ,pour elle, il n'y avait pas eu d'intrusion.

La porte est à changé mais l'assurance ne veut pas payer(pas d'intrusion) et le propriétaire du logement non plus.

Comment sortir de cette impasse et qui doit payer?

Ma grand-mère se fait beaucoup de souci.

Je vous remercie par avance de la réponse que vous voudrez bien m'apporter.